



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
TENUE LE JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022 À 9 H
AU 300, RUE PARENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marc Bourcier, président
Nathalie Lasalle, conseillère
Jacques Bouchard, conseiller
Pascal Marchi, greffier adjoint en remplacement

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Fernand Boudreault, directeur général
Michel Therrien, directeur général adjoint – Service du développement
économique, relation avec le milieu et vie communautaire
Daniel Lemieux, directeur général adjoint – Infrastructures et services de proximité

ITEM 1.1
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Monsieur Marc Bourcier, ouvre la séance du comité exécutif.

CE-13486/22-09-15
ITEM 1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et unanimement résolu que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE-13487/22-09-15
ITEM 1.3

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU 8 SEPTEMBRE 2022

ATTENDU QUE les membres du comité exécutif ont reçu, le 9 septembre 2022, une copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 8 septembre 2022;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : Nathalie Lasalle
Et unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 8 septembre 2022 soit approuvé.

CE-13488/22-09-15

ITEM 5.1

RÉVISION PÉRIODIQUE – CONFIRMATION DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TAXES – « FONDATION GODEFROY LAVIOLETTE »

ATTENDU QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1) prévoit la révision périodique de la reconnaissance accordée par la commission municipale du Québec, et ce, à tous les neuf (9) ans pour celle aux fins d'exemption des taxes foncières;

ATTENDU QU'avant d'accorder un renouvellement de reconnaissance, la Commission municipale du Québec consulte la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble visé par la demande CMQ-59193-003;

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Vincent, directeur par intérim au Service du greffe et des affaires juridiques, datée du 25 août 2022;

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et résolu à l'unanimité que :

La Ville de Saint-Jérôme déclare n'avoir aucune objection à la confirmation de la reconnaissance aux fins d'exemption de taxes de l'organisme «Fondation Godefroy Laviolette» et ne requiert pas d'audience.

CE-13489/22-09-15

ITEM 6.1

MANDAT AUX AVOCATS – SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE BOISÉ ET LE BOISÉ II (S.E.C.) ET 9067-3823 QUÉBEC INC. ET 9076-3244 QUÉBEC INC. C. VILLE DE SAINT-JÉRÔME - COUR SUPÉRIEURE N° 700-17-018783-224 – AFFAIRES JURIDIQUES : J-2022-036

ATTENDU QUE la Ville est poursuivie par la société en commandite Le Boisé, Le Boisé II (S.E.C), 9067-3823 Québec Inc. et 9076-3244 Québec Inc. dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 700-17-018783-224;

ATTENDU QUE la Ville doit mandater des avocats pour la représenter;

ATTENDU QUE les articles 573.3.0.2 et 573.1 de la Loi sur les cités et villes permettent d'octroyer un contrat de gré à gré dans le cas de services professionnels nécessaires dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles;

ATTENDU la recommandation de messieurs Pascal Marchi, chef de la Division des affaires juridiques, et Simon Vincent directeur par intérim et greffier adjoint du Service du greffe et des affaires juridiques;

Il est proposé par : Nathalie Lasalle
Et unanimement résolu que :

- 1.- La Ville de Saint-Jérôme mandate la firme Prévost Fortin D'Aoust pour la représenter dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 700-17-018783-224.**
- 2.- La Ville de Saint-Jérôme autorise une dépense de 103 477,50 \$, taxes incluses, à cette fin.**

CE-13490/22-09-15

ITEM 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

Le président ,

Le greffier adjoint en remplacement,

MARC BOURCIER

PASCAL MARCHI, avocat

/mem



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
TENUE LE JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022 À 9 H

INDEX DES RÉSOLUTIONS

NUMÉRO	ITEM	DESCRIPTION	PAGE
***	1.1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	274
CE-13486/22-08-15	1.2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	274
CE-13487/22-08-15	1.3	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 8 SEPTEMBRE 2022	275
CE-13488/22-08-15	5.1	RÉVISION PÉRIODIQUE – CONFIRMATION DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TAXES – « FONDATION GODEFROY LAVIOLETTE »	275
CE-13489/22-08-15	6.1	MANDAT AUX AVOCATS – SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE BOISÉ ET LE BOISÉ II (S.E.C.) ET 9067-3823 QUÉBEC INC. ET 9076-3244 QUÉBEC INC. C. VILLE DE SAINT-JÉRÔME - COUR SUPÉRIEURE N° 700-17-018783-224 – AFFAIRES JURIDIQUES : J-2022-036	275
CE-13490/22-08-15	9.1	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	276